



TRESORERIE

adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

vos références vos références vos références annexe(s)

Allocation de compétence 2007

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Dans le cadre de la préparation au paiement de l'allocation de compétence 2007, vous trouverez ci-joint une liste de contrôle. Sur cette liste de contrôle, établie sur base des données en notre possession au **31 mai 2007**, sont mentionnés les agents suivants:

- Agents ayant reçu une allocation de compétence en 2006 et qui conservent le droit à ladite allocation au 31 mai 2007
→ " X " dans la colonne 1 = droit au 31/05
- Agents ayant reçu une allocation de compétence en 2006 et qui n'ont entre-temps plus droit à ladite allocation
→ mention de la date (exemple : 200702) dans la colonne 2 = arrêt à partir de
- Agents n'ayant encore reçu aucune allocation de compétence en 2006, mais qui ont entre-temps obtenu le droit à celle-ci
→ mention de la date (exemple : 200612) dans la colonne 3 = droit à partir de

Sur cette liste, figurent également l'échelle de traitement ainsi que le montant brut à 100% éventuellement payé en 2006. Sur base de l'échelle de traitement, le montant suivant à 100% sera octroyé automatiquement en septembre 2007 :

Echelle	Montant à 100 %
ODT *	800,00
ODA *	1000,00
0C ou échelle < 26 **	1700,00
0B ou échelle > 25 **	2000,00
0BI ou 0BF3	2500,00
0A1*	2000,00
0A2 *ou 0A3 *	3000,00

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de:

Service
Paiements: Traitements et Pensions

.be

Eddy De Prée
Expert financier
Tél. (02)233 72 73 – fax (02)233 70 77
E-mail: eddy.depre@minfin.fed.be
Didier De Mesmaeker
Assistant financier
Tél. (02)233 73 70
E-mail: didier.demesmaeker@minfin.fed.be

Si le montant à payer est différent d'un des montants du tableau ci-dessus (exemple : modification de l'échelle de traitement durant la période de référence), alors il est impératif de communiquer le montant à 100% auquel l'intéressé a droit.

Exemple

Un agent a droit à l'allocation de compétence

- ▶ *pour la période du 1.9.2006 au 31.12.2006 inclus :*
échelle de traitement 0C = $4/12 \times 1700,00 = 566,66$ euros

- ▶ *pour la période du 1.1.2007 au 31.8.2007 inclus :*
échelle de traitement 0B = $8/12 \times 2000,00 = 1333,33$ euros

Pour l'intégralité de la période de référence (du 1.9.2006 au 31.8.2007 inclus), l'intéressé a donc droit à $566,66 + 1333,33 = 1899,99$ euros d'allocation de compétence. Ce montant doit être communiqué.

Nous vous demandons de contrôler cette liste, d'éventuellement apporter les modifications nécessaires et de la renvoyer, **au plus tard le 13 juillet 2007**, à l'attention de Didier De Mesmaeker / Eddy De Prée (local C 333). Les remarques éventuelles peuvent être notées dans la dernière colonne "comment".

A dater du 1^{er} juin 2007, toutes les modifications concernant l'allocation de compétence devront être communiquées au moyen d'un relevé de mutations **distinct** avec la mention "RELEVÉ DE MUTATIONS SPECIAL ALLOCATION DE COMPETENCE 2007". Ce(s) relevé(s) doit (doivent) parvenir au service Paiements Traitements **au plus tard le 27 juillet 2007**, et ce afin de pouvoir garantir un paiement correct et en temps utile, à savoir fin septembre 2007.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Wilfried Van Herzeele
Administrateur Paiements